

CHARTRE ECO MANIFESTATIONS

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable, la Ville de Bouguenais souhaite à la fois impliquer et inciter chaque citoyen à la préservation de l'environnement et des ressources, mais aussi promouvoir les comportements responsables. Pour se faire, la Ville propose d'impliquer les associations dans une démarche de mise en place des éco-manifestations par le biais d'une charte qui répondra à deux objectifs :

- 1) Limiter l'impact sur l'environnement.
- 2) favoriser et valoriser le tri sélectif.

La mise en œuvre de cette charte engagera les parties réciproquement dans le dispositif suivant :

Une manifestation propre :

Un système de tri mis en place et un site restitué propre. Pour ce faire :

- 1- Des poubelles double tri sont mises à disposition des associations partenaires par la collectivité et des bacs spécifiques sont fournis par Nantes métropole.
- 2- Une formation de sensibilisation au tri sélectif, à destination des acteurs de la manifestation pourra être financée par la collectivité. Cette formation sera proposée à raison d'une par association et délivrée par l'association Aremacs.

Une manifestation engagée dans la réduction des déchets :

Mise en place d'une démarche de réduction des déchets dans l'organisation. Pour ce faire :

- 1- Des gobelets réutilisables sont mis à disposition des associations partenaires
- 2- Une attention est portée à la dématérialisation de la communication et à la réduction des supports utilisés. Le papier recyclé et des encres végétales sont privilégiés.

Un suivi qualité et une communication durable :

Une communication adaptée permettra ensuite de mesurer l'impact sur l'environnement. Pour ce faire :

- 1- Une évaluation quantitative par catégorie des déchets générés par la manifestation sera établie par les organisateurs.
- 2- Une incitation au covoiturage sera valorisée.
- 3- Un bilan chiffré sera remis à la collectivité selon une fiche pré-établie afin de valoriser l'engagement de chacun au profit de tous.
- 4- La mention du soutien de la Ville de Bouguenais sur un support ou une manifestation émanant de l'association doit impérativement s'accompagner du logo « Ville de Bouguenais ». Ce logo, conçu pour identifier la Ville, se compose d'une icône et d'un texte non dissociables. Toute utilisation de ce logo nécessite l'accord préalable et la validation du bon à tirer (BAT) du support sur lequel il est appliqué par la Ville de Bouguenais. L'utilisateur s'engage à ne pas le modifier (inclinaison, étirement, compression...). En cas contraire, la Ville de Bouguenais se réserve le droit d'interdire l'utilisation immédiate et/ou postérieure de son logo.

Ville de Bouguenais

Association

MODALITES DE PRET

Gobelets réutilisables :

2 possibilités au choix pour les associations

Pour un prêt sur une saison (début septembre à fin mai)

Un lot de 100 gobelets pourra être attribué aux associations qui en feront la demande écrite auprès de la Mission Développement Durable (developpementdurable@ville-bouguenais.fr). L'ensemble des gobelets prêtés sera à restituer propres à ce même service aux dates et heures convenues ensembles.

Pour un prêt ponctuel

Le demandeur devra formuler ses besoins par écrit auprès de la Mission Développement Durable (developpementdurable@ville-bouguenais.fr), en précisant les quantités (500 maximum) et dates de mise à disposition. Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée. L'ensemble des gobelets prêtés sera à restituer propres à ce même service aux dates et heures convenues ensemble au moment du retrait.

La Ville laisse le soin à chaque collectif emprunteur de demander une caution, ou non, à ses propres utilisateurs, pour récupérer l'ensemble des gobelets à la fin de la manifestation.

Poubelles mobiles double tri

Pour en bénéficier, le demandeur devra formuler ses besoins par écrit ou par mail auprès du service référent dont l'association dépend, en précisant les quantités et dates de mise à disposition. Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée. L'ensemble du matériel prêtés sera à restituer propre à ce même service aux dates et heures convenues ensemble au moment du retrait.

Nombre total de poubelles : 10 fois 2 bacs (1 pour les déchets recyclables et l'autre pour le tout venant)

Containers de Nantes Métropole

L'association fait une demande par téléphone au service déchets de Nantes métropole en contactant le pole Sud Ouest au 02 28 00 16 00.

Fiche évaluation

A retourner à la Mission Développement Durable (developpementdurable@ville-bouguenais.fr)
ou au service référent dont l'association dépend.

Association Nom du référent.....

Nom de la manifestation

Date Lieu

Matériel mis à disposition par collectivité			
	Quantité empruntée	Quantité rendue	
Poubelles double tri			
Gobelets réutilisables			
Bacs spécifiques			
Nbr participants			
	Formation tri sélectif	manifestation	
Moyens de communication utilisés			
	Nb	Sur papier recyclé	Avec encres végétales
Flyers ou programmes			
Affiches			
Autres (à préciser)			
Site internet (entourer la bonne réponse)	oui	non	
Réseaux sociaux (entourer la bonne réponse)	facebook	twitter	Autre (à préciser)
Moyens de déplacement encouragés			
Incitation co voiturage sur site internet (entourer la bonne réponse)	oui	non	
Informations sur lignes transport en commun à proximité (entourer la bonne réponse)			
Déchets produits			
	sacs		poids
Valorisables	Nb	Volume par sac (préciser litre ou m2)	(préciser kg ou tonne)
Recyclable			
Compostable			
Verre			
Non valorisable			
Ordures ménagères			